

Commission des Finances du 28 Février 2024



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Sommaire

1 - LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Préambule

II - L'ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE 2019-2023

A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement
2. Les dépenses de fonctionnement
3. Le résultat provisoire de clôture 2023

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement
2. Les dépenses d'investissement
3. Les restes à réaliser au 31 décembre 2023
4. Le résultat provisoire de clôture 2023

III - LA LOI DE FINANCES 2024

A - LES ELEMENTS DE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUES

B - LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

IV - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 POUR SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

V - PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2024

A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement
2. Les dépenses de fonctionnement
3. La présentation des ressources humaines
4. Les grands équilibres financiers

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement
2. Les dépenses d'investissement
3. Le plan pluriannuel d'investissement 2024/2026

VI - L'ANALYSE DE LA DETTE ET RATIOS FINANCIERS

VII - LA SITUATION DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION

2024

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Rapport d'Orientations Budgétaires - Préambule

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est une étape essentielle dans le cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale. Vecteur de transparence, le ROB constitue la 1^{ère} étape du cycle budgétaire.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget primitif. Ce délai est porté à 10 semaines pour les collectivités locales ayant opté pour le référentiel M57. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015 a formalisé le contenu de ce débat.

Ainsi, le Code Général des Collectivités territoriales (Article L.2312-1) prévoit que le ROB, obligatoire dans les communes de 3500 habitants et plus, comporte les éléments suivants :

1° Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et les communes membres.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget

4° Dans les communes de plus de 10 000 habitants, des informations relatives à la structure des effectifs et aux éléments liés aux dépenses de personnel de la collectivité (éléments de rémunération, temps de travail annuel, évolution des dépenses pour l'exercice budgétaire concerné...)

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

2019-2
023

L'ANALYSE FINANCIÈRE RETROSPECTIVE

Rétrospective 2019-2023 – Recettes de fonctionnement

Les informations de l'analyse rétrospective correspondent à celles des comptes administratifs 2019 au résultat prévisionnel du CA 2023

En 2023, les recettes de fonctionnement ont atteint **11 988 363 €** soit une augmentation de 0,13 % par rapport à 2022.

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Estimation 2023	Réalisé de 2022 à 2023
013	Atténuations de charges	155 395 €	283 537 €	205 910 €	232 017 €	91 625,00 €	-60,51%
70	Ventes de produits et services	966 267 €	675 404 €	886 595 €	964 865 €	1 154 839,78 €	19,69%
73	Impôts et taxes	7 766 090 €	7 892 137 €	1 295 145 €	1 282 055 €	1 260 255,43 €	-1,70%
731	Fiscalité locale			6 259 140 €	6 689 763 €	6 701 490,07 €	0,18%
74	Subventions - Dotations - Participations	1 801 385 €	1 746 452 €	2 187 784 €	2 273 698 €	2 372 717,00 €	4,35%
75	Autres produits de gestion courante	132 972 €	119 512 €	125 818 €	158 932 €	211 042,25 €	32,79%
76	Produits financiers	36 €	0 €	2 027 €	36 €	66,55 €	83,33%
77	Produits exceptionnels	23 904 €	24 428 €	48 134 €	228 621 €	35 279,00 €	-84,57%
78	Reprise sur dépréciations des actifs circulants					8 871,75 €	
SOUS TOTAL RECETTES REELLES DE GESTION		10 846 049 €	10 741 470 €	11 010 553 €	11 829 987 €	11 836 186,83 €	0,05%
042	Opérations d'ordre régie / subventions	269 585 €	167 710 €	177 558 €	143 218 €	152 175,83 €	6,25%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		11 115 634 €	10 909 180 €	11 188 111 €	11 973 205 €	11 988 362,66 €	0,13%

Rétrospective 2019-2023 – Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 : Atténuation de charges – 91 625 €

Diminution des remboursements de salaires (moins d'agents en congés longue maladie/longue durée)

Chapitre 70 : Produits des services – 1 154 840 €

Hausse de 19,69 % remarquée sur le chapitre 70 justifiée notamment par l'augmentation des fréquentations des accueils de loisirs et de la restauration scolaire. (1 000 repas de plus par mois depuis septembre)

Chapitre 73 : Impôts et taxes - 1 260 255 €

L'attribution de compensation (589 872 €) et la dotation de solidarité communautaire (216 865€) restent stables

Baisse du fonds de solidarité des communes de la Région d'Île de France observée depuis 2019

	2019	2 020	2 021	2 022	2023
FSPF	533 502 €	506 224 €	491 116 €	476 271 €	453 518 €

Rétrospective 2019-2023 – Recettes de fonctionnement

Chapitre 731 – Fiscalité locale – 6 701 490 €

On observe une augmentation de la fiscalité locale entre 2022 et 2023

Pour rappel, la revalorisation des bases de la fiscalité 2023 + 7,1% (+ 445 141 €)

	2019	2 020	2 021	2 022	2023
Fiscalité	5 562 623 €	5 742 862 €	5 402 912 €	5 590 927 €	6 036 068 €

Augmentation de la taxe sur la consommation finale d'électricité

	2019	2 020	2 021	2 022	2023
TCFE	179 281 €	173 789 €	165 551 €	186 135 €	255 594 €

Baisse significative entre 2022 et 2023 de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation justifiée par la crise immobilière

	2019	2 020	2 021	2 022	2023
TCADM	420 981 €	478 357 €	499 717 €	718 281 €	201 457 €

Légère augmentation de la taxe sur les pylônes électriques

	2019	2 020	2 021	2 022	2023
Taxe pylônes	111 580 €	116 870 €	119 538 €	122 648 €	128 656 €

Augmentation de la taxe sur la publicité extérieure

	2019	2 020	2 021	2 022	2023
TLPE	70 969 €	65 429 €	67 443 €	68 126 €	75 825 €

Légère augmentation de la redevance des mines

	2019	2 020	2 021	2 022	2023
Redevance Mines	4 493 €	4 244 €	3 815 €	3 646 €	3 856 €

Taxe sur les séjours : 34 €

Rétrospective 2019-2023 – Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 : Dotations et subventions – 2 372 717 €

Légère augmentation de la DGF par rapport à 2022. Il convient de rappeler que la dotation versée par l'Etat en 2014 représentait 1 599 397 € soit une diminution de 591 345 € entre

	2019	2 020	2 021	2 022	2023
DGF	1 036 358 €	1 018 887 €	1 011 912 €	999 142 €	1 008 052 €

Augmentation de la dotation de solidarité urbaine

	2019	2 020	2 021	2 022	2023
DSU	172 741 €	181 886 €	188 507 €	196 187 €	203 800 €

Augmentation des dotations et participations (subventions C/ Département...).

	2019	2 020	2 021	2 022	2023
Dotations	304 126 €	259 986 €	228 773 €	266 917 €	341 526 €

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, un coefficient correcteur a été défini pour la collectivité pour compenser la perte de recettes.

	2021	2 022	2 023
Coco	590 653 €	604 546 €	638 485 €

Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe Professionnelle. Décision de l'Etat de réduire cette enveloppe et modification par le Département des critères d'attribution.

	2019	2 020	2 021	2 022	2023
FDPTP	164 300 €	163 938 €	164 259 €	167 341 €	154 040 €

FCTVA (7 555 €), Compensation au titre des exonérations TH (173 €),

Dotation de recensement (1 940 €), DGD (2 646€), Dotation pour titres sécurisés (14 500 €)

Rétrospective 2019-2023 – Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante – 211 042 €

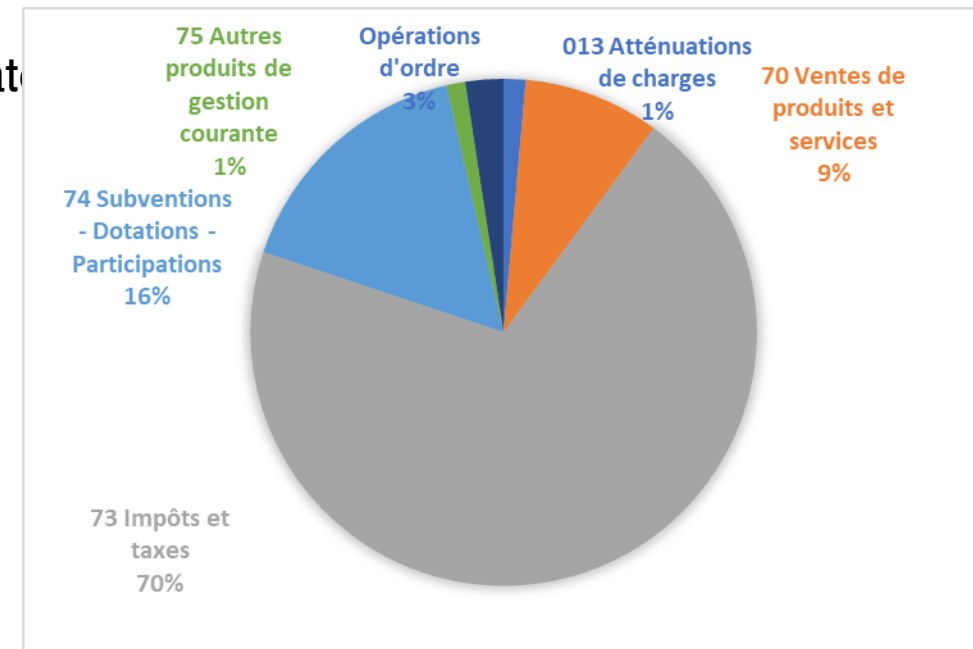
Revenus des immeubles : 108 605 €

Les autres produits de gestion courante (102 437 €) regroupent les remboursements d'assurance, les avoirs sur facture d'eau représentent 34 412 €...

Chapitre 77 : Produits spécifiques – 35 279 €

Ce chapitre regroupe les cessions et sorties de bien (mobilier, matériel, véhicule...)

11 988 363 €



Rétrospective 2019-2023 – Dépenses de fonctionnement

En 2023, les dépenses de fonctionnement ont atteint **11 195 346 €** soit une augmentation de 4,60 % par rapport à 2022.

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé de 2022 à 2023
011	Charges à caractère général	2 268 556 €	1 991 612 €	2 319 636 €	2 355 157 €	2 655 087,98 €	12,74%
	<i>Dont électricité</i>	227 156 €	211 822 €	223 035 €	269 125 €	391 845,50 €	45,60%
	<i>Dont Gaz</i>	140 772 €	118 895 €	119 261 €	157 360 €	295 547,86 €	87,82%
012	Charges de personnel	6 416 359 €	6 215 977 €	6 656 992 €	7 091 576 €	7 292 246,60 €	2,83%
65	Autres charges de gestion courante	372 417 €	382 498 €	405 294 €	408 365 €	410 313,09 €	0,48%
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION		9 057 332 €	8 590 087 €	9 381 922 €	9 855 098 €	10 357 648 €	5,10%
66	Charges financières	177 447 €	156 777 €	127 992 €	116 155 €	160 443,82 €	38,13%
67	Charges exceptionnelles	9 690 €	14 663 €	31 817 €	6 635 €	447,68 €	-93,25%
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES DE		9 244 469 €	8 761 527 €	9 541 731 €	9 977 887 €	10 518 539,17 €	5,42%
042	Opérations d'ordre amortissement, virement/section investissement	358 880 €	420 005 €	417 770 €	725 357 €	676 807,22 €	-6,69%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 603 349 €	9 181 532 €	9 959 501 €	10 703 244 €	11 195 346,39 €	4,60%

Rétrospective 2019-2023 – Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général – 2 655 088 €

Ce chapitre regroupe les achats courants et charges quotidiennes de fonctionnement de la collectivité.

Les charges à caractère général sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des fluides, l'indexation des divers contrats, l'augmentation des denrées alimentaires... On observe notamment une augmentation significative du coût des fluides entre 2022 et 2023, électricité + 122 720 € (+ 45,60%) et le gaz + 138 187 € (+ 87,22%) Total + 260 907 €

Chapitre 012 : Charges de personnel – 7 292 247 €

11 195 346 €

Les dépenses de personnel ont évolué selon les règles statutaires, les besoins de la collectivité et les aléas liés aux mouvements de personnel :

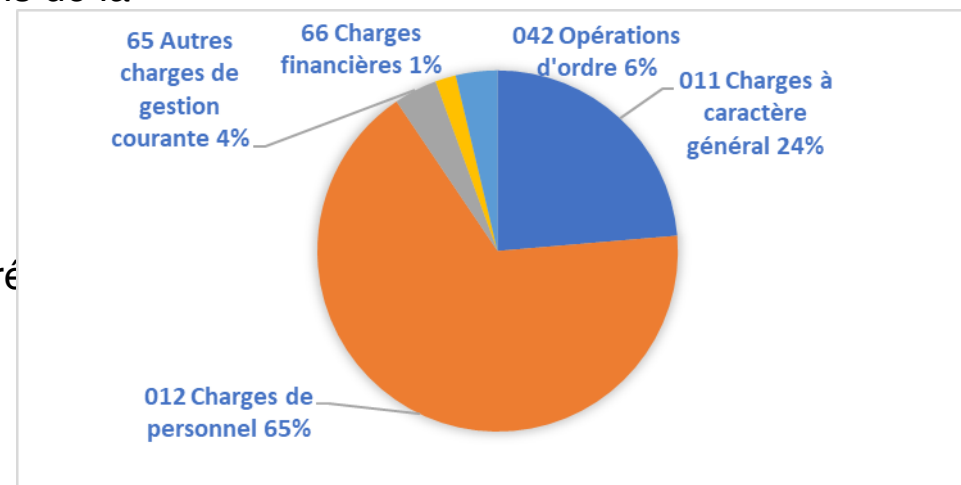
- Hausse du point d'indice intervenue en juillet dernier
- Revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier et 1^{er} mai 2023
- Incidences liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- Remplacement d'agents placés en congé longue maladie ou longue durée en mi-temps thérapeutique
- Restructuration des services

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante – 410 313 €

Légère augmentation de 0,48 % notamment liée à la hausse du point d'indice sur les indemnités d'élus

Chapitre 66 : Charges financières – 160 444 €

Hausse des intérêts de la dette liée notamment au prêt de 2 millions d'euros contracté en 2023 et l'augmentation des taux des intérêts



Résultat de clôture 2023

Le résultat de clôture provisoire 2023 de la section de fonctionnement est estimé à 793 016 €.

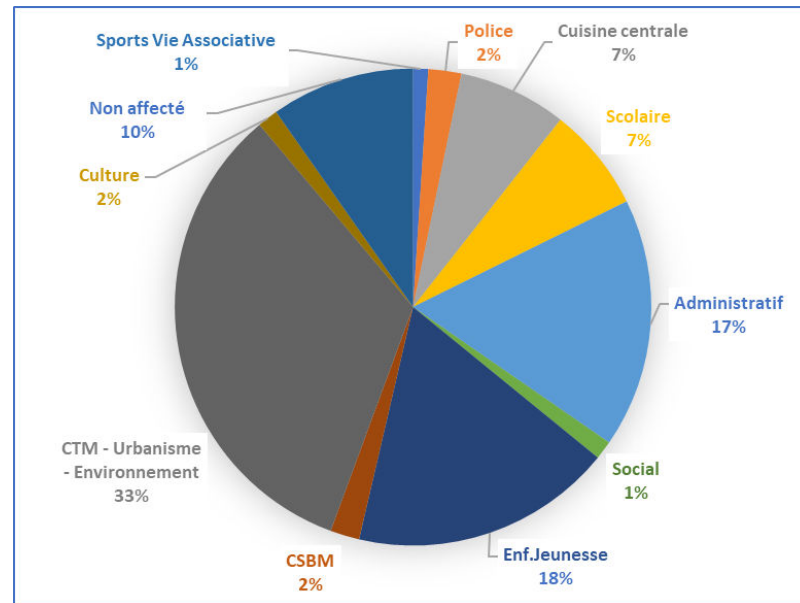
On observe une baisse significative du montant de l'excédent de fonctionnement justifiée notamment :

- par la crise immobilière avec une baisse des droits de mutation
- l'augmentation du coût des fluides
- l'augmentation de la masse salariale

	2019	2 020	2 021	2 022	2023
Résultat	1 512 285 €	1 727 646 €	1 228 611 €	1 269 963 €	793 016 €

- 476 947 €

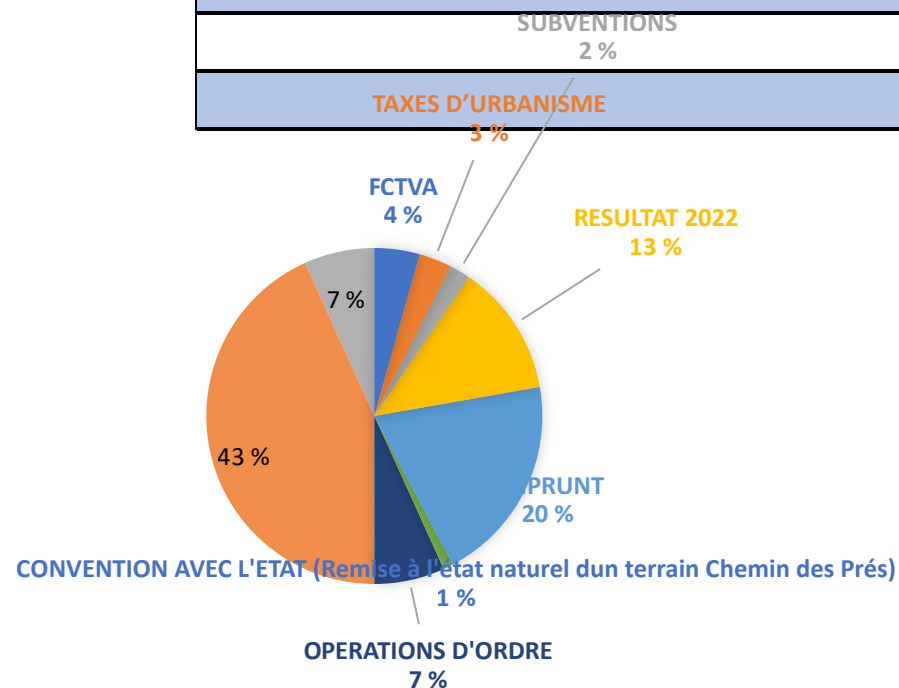
Les dépenses de fonctionnement en fonction des secteurs d'activité : 11 195 346 €



Les dépenses de fonctionnement concernant les secteurs Enfance jeunesse scolaire cuisine centrale représentent au total 32 % du budget soit 3 582 511 €

Recettes d'investissement 2023

	FCTVA	434 736,69 €
	TAXES D'URBANISME	315 383,72 €
	SUBVENTIONS	201 088,46 €
	RESULTAT 2022	1 269 960,71 €
	EMPRUNT	2 000 000,00 €
	CONVENTION AVEC L'ETAT (Remise à l'état naturel dun terrain Chemin des Prés)	96 600,00 €
	TERRAINS NUS	847,80 €
	SOUS-TOTAL	4 318 617,38 €
	OPERATIONS D'ORDRE	676 807,22 €
	TOTAL	4 995 424,60 €



Taxes d'urbanisme dont Cogédim 168 000 €

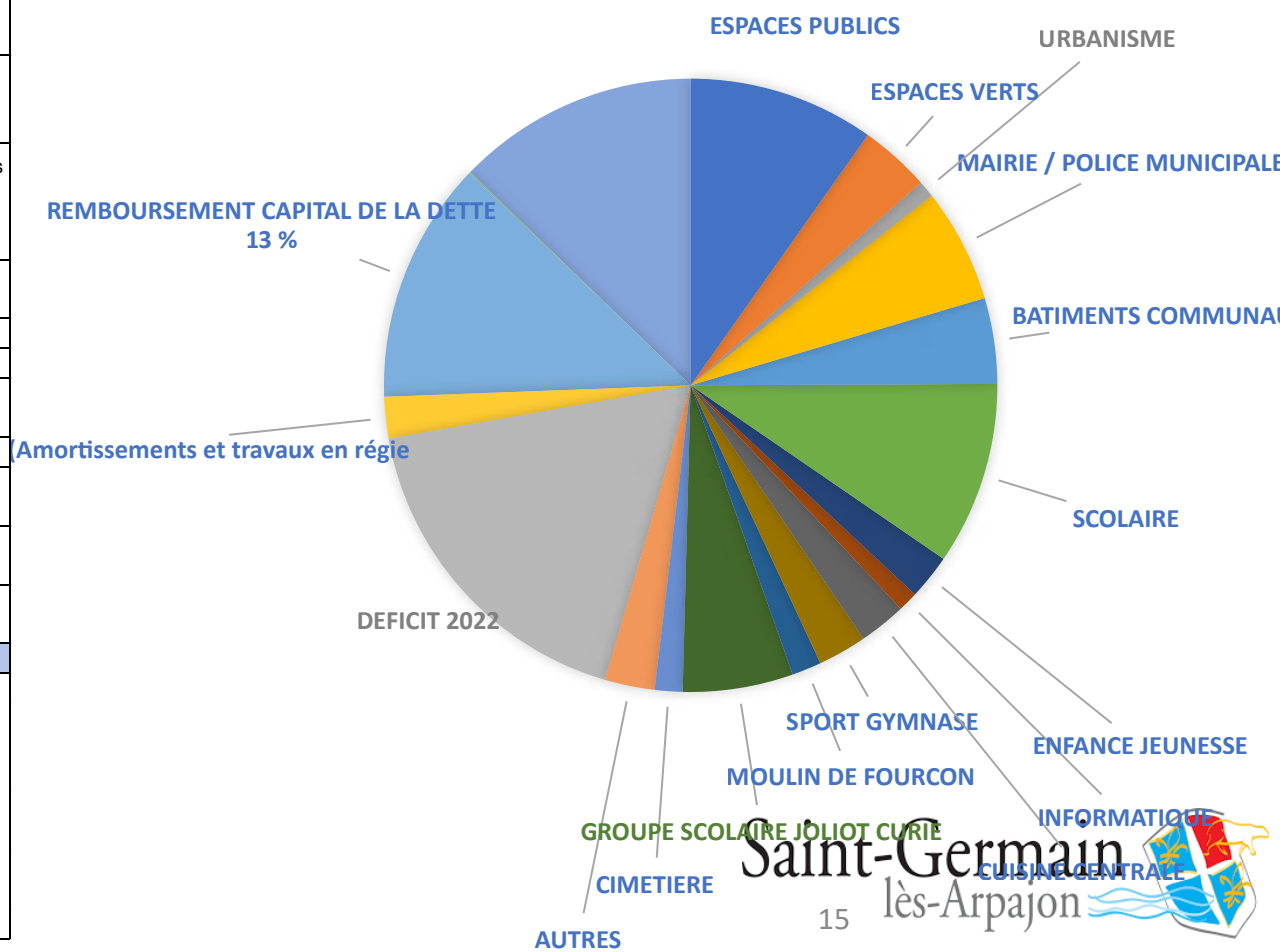
Subventions dont :

- Région : Installation aire de fitness 6 612 €
- Région : Moulin de Fourcon 65 600 €
- CAF : Aide à l'investissement réhabilitation ALSH E. Triolet 88 550 €

Dépenses d'investissement 2023

En 2023, les principales opérations ont porté sur :		
ESPACES PUBLICS	680 318,82 €	U oscillants pass vélo Parc Angela Davis, mise en accessibilité des trottoirs Rue de Marcoussis, enfouissement des réseaux Rue des Bruyères, Rue Fontaine, étude enfouissement des réseaux Rue des Clozeaux, achat de mobilier urbain
ESPACES VERTS	257 986,54 €	Solde atlas de la biodiversité, mise en accessibilité du parc de la mairie (travaux d'aménagement allées et mise en place mobilier accès pass vélo), travaux aménagement Place Babin
URBANISME	60 961,69 €	Droit de priorité parcelle AV64 et AV67, révision du PLU et règlement de publicité
MAIRIE / POLICE MUNICIPALE	417 714,54 €	Mise aux normes salle du conseil, rénovation de la verrière coursive, fin des travaux 2ème étage, création rampe d'accès urbanisme, isolation intérieure salle du conseil
BATIMENTS COMMUNAUX	313 745,19 €	Audit énergétique des bâtiments, rénovation thermique divers bâtiments, étude rénovation CTM, mise en place vidéophone et contrôle d'accès véhicule au CTM, début travaux du CTM
SCOLAIRE	669 840,45 €	Rénovation école Elsa Triolet, peinture préau école Paul Langevin, acquisition vidéoprojecteurs dans les écoles, réfection sanitaires école Paul Langevin 1ère phase, rénovation d'une classe école Louis Babin, rénovation vestiaires Babin, accès PMR école Elsa Triolet
ENFANCE JEUNESSE	164 483,02 €	Remise en état accueil Joliot Curie (isolation, sol, luminaires LED), création toiture J.Curie, travaux de peinture ALSH Triolet, achat de matériel et mobilier
INFORMATIQUE	72 339,30 €	Installation réseaux dans divers sites, installation de baies informatiques, achat de matériel
CUISINE CENTRALE	172 442,34 €	Installation du self service école Louis Babin + travaux divers
SPORT GYMNASE	178 771,69 €	Remise en état city stade, création d'un cross training Pré Barallon, isolation des sanitaires au gymnase, divers travaux de remise en état (peinture, plomberie, radiateurs, bardage...)
MOULIN DE FOURCON	108 290,00 €	Travaux de clôture, portail, fossés, désamiantage du bâtiment France Ponte
GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE	403 513,90 €	Diverses études pour la réhabilitation, désamiantage logement de fonction, honoraires architecte, diagnostics
CIMETIERE	101 465,90 €	Aménagement des allées, études infiltration eau, étude aménagement cimetière/nouveau parking
AUTRES	182 420,05 €	Travaux amélioration EP de la toiture, rénovation éclairage intérieur de l'église, travaux de rafraichissement au CSBM, remplacement vitres Olympe de Gougues, installation visiophones,
	3 784 293,43 €	
DEFICIT 2022	1 229 673,62 €	
OPERATIONS D'ORDRE (Amortissements et travaux en régie)	152 175,83 €	
REMBOURSEMENT TAXE AMENAGEMENT	4 489,16 €	
REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE	886 296,95 €	
TOTAL	6 056 928,99 €	

6 056 929 €



Restes à réaliser au 31 décembre 2023

DEPENSES			RECETTES	
MAIRIE	236 343,24 €	Rénovation énergétique, menuiseries et électricité, rénovation de la verrière coursive	400 000,00 €	Subvention Région Contrat régional
ENTRETIEN	8 520,12 €	Agrandissement de l'office Babin, films solaires, dalles isolantes vestiaires		
ESPACES PUBLICS	79 717,76 €	Travaux de clôture Rue des Clozeaux, Création trottoirs Rue de Marcoussis, aménagement entrée du cimetière, fourniture et pose de coffrets escamotables pour manifestation, achat gabion, mobilier urbain parc de la mairie		
ESPACES VERT	1 803,63 €	Déminéralisation Rue Fontaine et Bruyères	59 797,00 €	Subventions Région ABC, Nichoirs, parc de la mairie
URBANISME	353 101,35 €	Préemption parcelles AL 222-223-224, Etude sol cimetière, PLU, convention Zep/Legrain	467 213,00 €	Taxe aménagement Gambetta, Cogedim, Foncière Maréchal, convention ZEP/LEGRAIN
BATIMENTS COMMUNAUX	127 653,64 €	Sécurisation accès ODG, réhabilitation CTM		
SCOLAIRE	19 865,58 €	Fin des travaux école Elsa Triolet, achat mobilier ouverture de classe J.Vallès, mobilier E. Triolet		
JEUNESSE	398,46 €	Achat multimédia et roll up oxyjeune, matériaux pour terrain de pétanque ALSH		
CULTURE	2 227,20 €	Travaux de peinture portes de l'église		
SPORTS	47 029,50 €	Rénovation court de tennis en béton poreux, mise en place tatamis au gymnase, pose de poteaux stade Cornu		
CSBM			1 160,00 €	Subvention Fédération centre sociaux : Pouvoir d'agir retraités
INFORMATIQUE	2 114,74 €	Achat de licences et de matériel		
CIMETIERE	6 803,18 €	Travaux de réaménagement et création allée complémentaire		
OLYMPE DE GOUGES	909,30 €	Installation d'un écran		
CUISINE CENTRALE	9 372,00 €	Diagnostic production énergie		
GRUPE SCOLAIRE J.CURIE	1 778 398,75 €	Réhabilitation du groupe scolaire	1 327 256,00 €	Subventions DETR 2022 et 2023, fonds verts et contrat régional
			1 500 000,00 €	Emprunt
SOUS TOTAL	2 674 258,45 €		3 755 426,00 €	

Résultat provisoire de clôture 2023

LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			1 229 673,62		1 229 673,62	0,00
Opérations de l'exercice	11 195 346,39	11 988 362,66	4 827 255,37	4 995 424,60	16 022 601,76	16 983 787,26
Totaux	11 195 346,39	11 988 362,66	6 056 928,99	4 995 424,60	17 252 275,38	16 983 787,26
Résultat de clôture		793 016,27	1 061 504,39		-268 488,12	
Restes à réaliser			2 674 258,45	3 755 426,00		1 081 167,55
TOTAUX			3 735 762,84	3 755 426,00		19 663,16
Résultat global de clôture		793 016,27		19 663,16		
Résultat excédentaire global						812 679,43

2024

LA LOI DE FINANCES

Les éléments de contexte macro-économiques

Faible croissance du PIB en 2023 et 2024

- ❑ Pour 2024, le Gouvernement estime que la croissance devrait atteindre 1,4%.
- ❑ Cette croissance est expliquée, dans un contexte de reflux de l'inflation, par la reprise vigoureuse de la consommation des ménages, qui contribuerait à hauteur de 0,9 point à la croissance, et, dans une moindre mesure, par les dépenses des administrations publiques (+0,3 points)

Un net ralentissement de l'inflation

- ❑ Selon le Gouvernement, l'inflation mesurée au moyen de l'indice des prix à la consommation passerait de 4,9% en 2023 à 2,6% en 2024

Une remontée des taux d'intérêts

- ❑ Le taux des bons au trésor de l'Etat français à 10 ans est passé de 0,23% en janvier 2022 à plus de 3% à la fin de la même année (et oscille entre 2,5% et 3% en 2023)
- ❑ Le taux de l'Euribor à 3 mois est devenu positif pour la première fois depuis 7 ans à la mi-juillet 2022 pour dépasser les 2% en décembre (et les 3% à partir de fin mars 2023)
- ❑ Le taux du livret A, stable à 0,5% depuis février 2020, a connu deux hausses en 2022 : en février 2022 (1%), en août (2%). Il se situe à 3% depuis février 2023

Les éléments de contexte macro-économiques

Un déficit et une dette publique parmi les plus élevés de la zone Euro

- ❑ Le déficit public résulte essentiellement de l'Etat, alors que les administrations de sécurité sociale sont en excédent et que les administrations publiques locales sont globalement en équilibre.
- ❑ La dette publique continue d'augmenter (elle a dépassé 3 000 milliards d'Euros).
- ❑ Le ratio de la dette publique par rapport au PIB en 2020 en raison des dépenses engagées lors de la crise sanitaire, décroît lentement et atteindrait 109,7% du PIB en 2023 et se stabiliserait à ce niveau en 2024, ce qui représente une hausse de près de 12 points depuis 2017.

Orientations budgétaires 2024

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2024 POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En préambule de l'analyse des principales mesures de la loi de finances, il convient de rappeler que depuis plusieurs années, l'Etat n'a pas cessé d'imposer des dépenses obligatoires sans compensation financière aux collectivités et EPCI. De plus, une forme de recentralisation est engagée par l'Etat qui supprime la plupart des leviers financiers locaux (taxe d'habitation, CVAE, CFE) en laissant, en bout de chaîne, et principalement comme ressources non affectées le seul levier de la Taxe Foncière aux communes et aux intercommunalités.

Les recettes fiscales locales sont désormais quasiment totalement décorréliées des politiques publiques mises en œuvre au profit des habitants et contribuables des territoires.

Orientations budgétaires 2024 – Les mesures fiscales

➤ Revalorisation des valeurs locatives

Depuis la loi de finances 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances mais codifié à l'article 1518 bis du Code général des impôts et est basé sur les évolutions des indices des prix à la consommation.

Ainsi, cette revalorisation forfaitaire est automatiquement indexée sur la variation, lorsqu'elle est positive, constatée sur un an au mois de novembre, de l'indice des prix à la consommation (IPCH). Après une hausse historique à 7,1 % en 2023, la revalorisation 2024 sera de 3,9 % sur les valeurs locatives des locaux d'habitation.

➤ **Maintien de la CVAE pour les entreprises jusqu'en 2027.** La CVAE a été supprimée pour moitié en 2023. La loi de finances 2024 prévoit une extinction progressive de la CVAE étalée jusqu'en 2027.

➤ **Report à 2026 de l'actualisation de la valeur locative des locaux professionnels** (la loi de finances 2023 reportait à 2025 l'application des résultats de l'actualisation des bases des locaux professionnels).

➤ **Exonération de longue durée de taxe foncière pendant 15 ans ou 25 ans pour les logements sociaux de plus de 40 ans dans le cadre d'une rénovation énergétique**

L'article 71 de la Loi de finances 2024 crée une nouvelle exonération de TFPB de longue durée pour les logements sociaux qualifiés comme tels depuis au moins 40 ans et faisant l'objet d'une rénovation énergétique et respectant les conditions suivantes :

- Effectuer des travaux de rénovation lourde
- Logements achevés depuis au moins 40 ans
- Réaliser des travaux qui doivent se traduire par un passage de classement de performance énergétique de classement E, F ou G (avant travaux) à A ou B (après travaux)
- Respecter les normes d'accessibilité, de qualité sanitaire et de sécurité d'usage à l'issue des travaux
- Obtenir une décision d'agrément délivrée par le représentant de l'Etat dans le département

Orientations budgétaires 2024 – Les mesures fiscales

➤ La modification des règles de lien entre les taux :

- Majoration « déliée » = Possibilité d'augmenter le taux de THRS sans faire varier, dans les mêmes proportions, le taux de FB
- Conditions pour les communes : Avoir un taux de THRS inférieur à 75% de la THRS moyenne constatée l'année précédente dans l'ensemble des communes du département
- Variation maximale : augmentation maximale égale à 5% de cette moyenne sans que cette augmentation ne conduise à dépasser la moyenne

Orientations budgétaires 2024 – Les concours financiers de l'Etat et les compensations fiscales

- ✓ **DGF** : augmentation de l'enveloppe de 320 M€ ; répartie comme suit : 150 M€ sur la DSR, 140 M€ pour la DSU et 30 M€ pour la dotation d'intercommunalité (sachant que celle-ci sera compensée par la baisse de la dotation de compensation)
- ✓ **Minoration des variables d'ajustement** de 67 M€ (dont -12 M€ sur le bloc communal du FDPTP et -27 M€ sur la DCRTP communale et intercommunale)
- ✓ **FCTVA** : élargissement de l'assiette (incluant de nouveau les dépenses d'aménagement de terrains)
- ✓ **Augmentation des crédits du Fonds Vert** de 500 M€ pour atteindre 2,5 Md€
- **Augmentation de la dotation pour les titres sécurisés** (de 52,4 à 100 millions d'euros) afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports
- **Création d'une dotation de 5 millions d'euros pour le plan national contre les violences aux élus**
- **Reconduction de la dotation de subventions exceptionnelles** pour soutenir les communes en difficultés au même niveau que 2023
- **Le bouclier tarifaire et amortisseur électricité**

Le bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité (notamment destiné aux petites collectivités) et l'amortisseur électricité (pour les collectivités non éligibles aux tarifs réglementés) sont maintenus pour l'année 2024 avec une précision des tarifs retenus et des conditions d'application attendues par décrets.

Orientations budgétaires 2024 – Les autres mesures de la loi de finances

Une autre mesure d'importance contenue dans la Loi de finances concerne la généralisation des « budgets verts » avec l'instauration de nouvelles annexes budgétaires pour les collectivités locales :

- **Annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique »** : obligatoire à partir du compte administratif 2024 pour les collectivités et établissements publics locaux de plus de 3500 habitants. Cet état a pour objectif de présenter les dépenses d'investissements qui contribuent aux objectifs de transition écologique de la France
(cette annexe sera optionnelle lors du vote du budget mais obligatoire au compte administratif ; une 1^{ère} évaluation de la démarche sera effectuée en 2026 en vue d'appliquer un cadre normalisé sur la budgétisation verte en 2027)

- **Pérennisation et déploiement du compte financier unique (CFU)**

La loi de finances 2019 instaurait une expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice budgétaire 2021.

La Loi de finances 2024 précise le déploiement définitif de ce nouveau document budgétaire et indique qu'il devra se substituer, au plus tard pour l'exercice 2026, au compte administratif et au compte de gestion.

- **La suppression de la taxe d'habitation nécessite de corriger les indicateurs financiers**

La loi de finances prévoit de pondérer les fractions de correction de l'effort fiscal et du potentiel fiscal financier à hauteur de 90% (au lieu de 80% prévus par la loi de finances 2021).

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR SAINT GERMAIN LES ARPAJON

2024

Orientations budgétaires 2024 – Section de Fonctionnement

DÉPENSES

- Maîtrise des dépenses et optimisation des recettes afin de dégager un autofinancement correct.
- Maintien de la qualité des services publics / Répondre aux besoins de la population
- Prise en compte des évolutions réglementaires liées à la masse salariale
- Prise en compte de l'impact des hausses des coûts de l'énergie et de l'inflation
- Maîtrise du niveau d'endettement / augmentation des taux d'intérêts
- Poursuite des actions pour la réalisation d'économies d'énergie
- Accompagnement des associations locales et maintien du versement de subventions
- Mise en place d'activités dans le cadre du dispositif politique de la ville

RECETTES

- Maintien des taux de fiscalité locale
- Baisse significative des droits de mutation
- Baisse des dotations Etat, Région, Département
- Augmentation des tarifs au 1^{er} janvier suivant l'inflation (3,2 %)

2024

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL

Orientations budgétaires 2024 – Recettes de Fonctionnement

En 2024, les recettes de fonctionnement sont estimées à **12 034 810 €** soit + 0,39 % par rapport aux recettes réalisées en 2023.

A noter que la commune n'a toujours pas été notifiée du produit fiscal attendu pour 2024. Les dotations ont été également estimées dans l'attente d'une notification officielle de l'Etat.

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Estimation 2023	Projection BP 2024	% entre réalisée 2023 et BP 2024
013	Atténuations de charges	155 395 €	283 537 €	205 910 €	232 016,66 €	91 625,00 €	50 000 €	-45,43%
70	Ventes de produits et services	966 267 €	675 404 €	886 595 €	964 865,17 €	1 154 839,78 €	1 167 150 €	1,07%
73	Impôts et taxes	7 766 090 €	7 892 137 €	1 295 312 €	1 282 055,43 €	1 260 255,43 €	1 239 025 €	-1,68%
731	Fiscalité locale			6 258 976 €	6 689 762,52 €	6 701 490,07 €	6 942 895 €	3,60%
74	Subventions - Dotations - Participations	1 801 385 €	1 746 452 €	2 187 784 €	2 273 697,84 €	2 372 717,00 €	2 313 990 €	-2,48%
75	Autres produits de gestion courante	132 972 €	119 512 €	125 818 €	158 931,74 €	211 042,25 €	154 590 €	-26,75%
76	Produits financiers	36 €	0 €	2 028 €	36,30 €	66,55 €	65 €	-2,33%
77	Produits exceptionnels	23 904 €	24 428 €	48 134 €	228 621,00 €	35 279,00 €	0 €	-100,00%
78	Reprise sur dépréciations des actifs					8 871,75 €		
SOUS TOTAL RECETTES REELLES DE GESTION		10 846 049 €	10 741 470 €	11 010 557 €	11 829 986,66 €	11 836 186,83 €	11 867 715 €	0,27%
042	Opérations d'ordre régie / subventions	269 585 €	167 710 €	177 558 €	143 218,04 €	152 175,83 €	167 095 €	9,80%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		11 115 634 €	10 909 180 €	11 188 115 €	11 973 204,70 €	11 988 362,66 €	12 034 810 €	0,39%

Orientations budgétaires 2024 – Recettes de Fonctionnement

Chapitre 013 : Atténuation de charges – 50 000 €

Le chapitre 013 comprend notamment le reversement des rémunérations des agents en congé maladie. La prévision est estimée à 50 000 €. Certains agents en congé longue maladie ou longue durée remplissent les conditions pour un départ à la retraite.

Chapitre 70 : Produits des services – 1 167 150 €

Au titre des activités et services proposés aux administrés, la commune estime ce poste de recettes à hauteur de 1 167 150 € en 2024 contre 1 154 840 € en 2023 (rappel : réactualisation des tarifs des services publics en fonction de l'inflation + 3,2%, décision de figer la 1^{ère} tranche de quotient familial).

Chapitre 73 : Impôts et taxes – 1 239 025 €

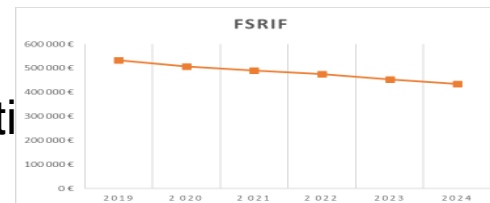
Ce chapitre regroupe l'attribution de compensation versée par Cœur d'Essonne (589 875 €), la dotation de solidarité communautaire (214 150 €) et le fonds de solidarité des communes d'Ile de France (435 000 €).

La dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation restent stables.

Le Fonds de solidarité des communes d'Ile de France (FSRIF) sera prévu à hauteur de 435 000 € contre

453 518 € en 2023.

Depuis 2019, on observe une baisse significati



arité.

Orientations budgétaires 2024 – Recettes de Fonctionnement

Chapitre 731 : Fiscalité locale – 6 942 895 €

Ce chapitre regroupe les impôts directs locaux, la taxe communale aux droits de mutation, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la redevance des mines et la taxe locale sur la publicité extérieure.

Le montant de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sera inscrit pour 250 000 €. La crise immobilière encore présente en ce début d'année nécessite de maintenir une prudence dans la prévision des droits de mutation.

Les autres taxes (taxe sur les pylônes (131 000 €), taxe sur l'électricité (260 000 €), taxe sur la publicité (75 000 €), la redevance des mines (3 800 €), rôles supplémentaires (10 000 €)) seront prévues au même niveau

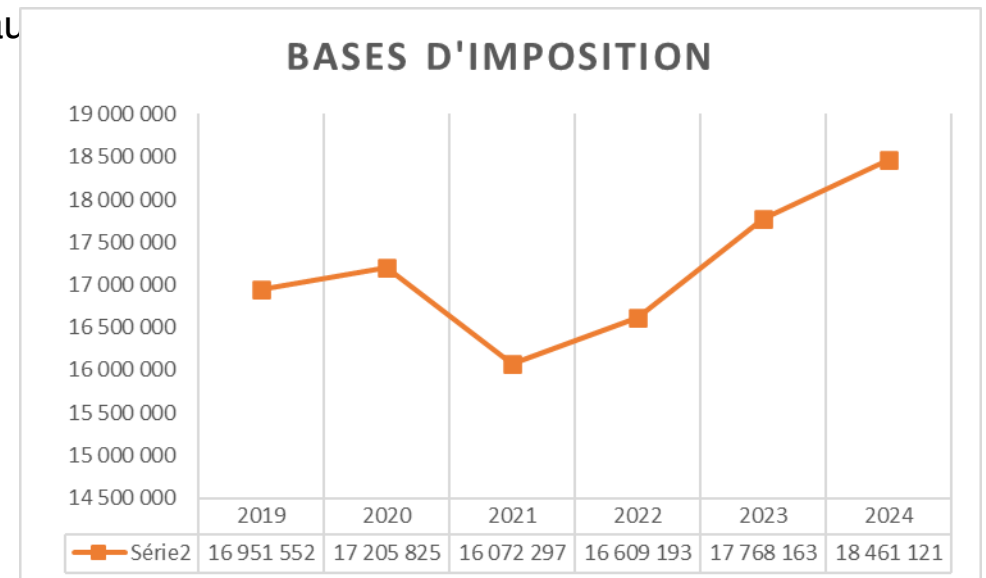
Le produit de la fiscalité locale est estimé à 6 213 095 € dans l'attente de l'état fiscal 1259 (impôts fonciers bâtis et non bâtis)

Les bases des valeurs locatives seront revalorisées de 3,9 % (LFI).

Il est proposé de maintenir les taux de la fiscalité locale :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.50%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.35%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 88.69%

Il convient de rappeler que depuis 2023, la taxe d'habitation pour les résidences principales est supprimée pour tous les contribuables.



Orientations budgétaires 2024 – Recettes de Fonctionnement

Chapitre 74 : Dotations et subventions – 2 313 990 €

- La DGF devrait légèrement augmenter par rapport au montant 2023 (1 008 052 € contre estimé 1 020 000 € pour 2024).
- La dotation de solidarité urbaine augmentera légèrement (203 800 € contre estimé 210 000 €)
- Les dotations et subventions seront estimées à 268 000 € (CAF, Etat...). A noter que compte tenu de la baisse des droits de mutation, le Département a décidé de ne pas maintenir ses subventions de fonctionnement comme, par exemple, celle de la culture.
- Le FCTVA est estimé à 8 000 €
- La DGD représentera 2 000 €
- La dotation de recensement est estimée à 1 990 €
- La dotation pour les titres sécurisés est estimée à 14 000 €
- La compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation représentera 650 000 € contre 638 485 € en 2023
- L'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est estimée à 140 000 € contre 154 040 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante – 154 590 €

Ce chapitre regroupe les revenus des immeubles estimé à 113 500 € et à 27 000 € pour les autres produits divers de gestion courante mais aussi les remboursements d'assurance etc... (41 090 €)

Chapitre 76 : Produits financiers – 65 €

Orientations budgétaires 2024 – Dépenses de Fonctionnement

En 2024, les dépenses de fonctionnement sont estimées à **12 034 810 €** soit en augmentation de 5,85 % par rapport aux dépenses réalisées en 2023.

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Estimation 2023	Projection BP 2024	% entre réalisé 2023 et BP 2024
011	Charges à caractère général	2 268 556 €	1 991 612 €	2 319 636 €	2 355 157,13 €	2 661 014,55 €	2 817 200,00 €	5,87%
	<i>Dont électricité</i>	227 156 €	211 822 €	223 035 €	269 125,09 €	391 845,50 €	420 000,00 €	7,19%
	<i>Dont Gaz</i>	140 772 €	118 895 €	119 261 €	157 359,60 €	295 547,86 €	290 000,00 €	-1,88%
012	Charges de personnel	6 416 359 €	6 215 977 €	6 656 992 €	7 091 575,88 €	7 292 246,60 €	7 585 000,00 €	4,01%
65	Autres charges de gestion courante	372 417 €	382 498 €	405 294 €	408 365,24 €	410 313,09 €	468 265,00 €	14,12%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		9 057 332 €	8 590 087 €	9 381 922 €	9 855 098,25 €	10 363 574,24 €	10 870 465,00 €	4,89%
66	Charges financières	177 447 €	156 777 €	127 992 €	116 154,60 €	160 443,82 €	225 500,00 €	40,55%
67	Charges exceptionnelles	9 690 €	14 663 €	31 817 €	6 634,59 €	447,68 €	500,00 €	11,69%
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		9 244 469 €	8 761 527 €	9 541 731 €	9 977 887,44 €	10 524 465,74 €	11 096 465,00 €	5,43%
042	Opérations d'ordre amortissement, virement/section investissement	358 880 €	420 005 €	417 770 €	725 356,55 €	676 807,22 €	760 000,00 €	12,29%
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		9 603 349 €	9 181 532 €	9 959 501 €	10 703 243,99 €	11 201 272,96 €	11 856 465,00 €	5,85%
023	Virement à la section d'investissement						178 345,00 €	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 603 349 €	9 181 532 €	19 919 002 €	10 703 243,99 €	11 201 272,96 €	12 034 810,00 €	7,44%

Orientations budgétaires 2024 – Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général – 2 817 200 €

- Les charges à caractère général, liées au fonctionnement des services sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des fluides, l'indexation des contrats.
- Les efforts de gestion seront poursuivis, une baisse de 5% sur le budget 2024 a été demandée aux services.
- Le poste électricité va de nouveau subir une augmentation
- Augmentation du contrat d'entretien des locaux (nouveau marché)
- La commune a élaboré et mis en œuvre un plan d'économie d'énergie visant à « amortir » les surcoûts de l'énergie :
 - ✓ Baisse de la température de chauffe dans les bâtiments communaux à 19°
 - ✓ Suppression du chauffage dans le tennis couvert
 - ✓ Suppression de l'eau chaude dans les écoles et accueils de loisirs sauf dans les douches
 - ✓ Mise en place de pilotage du chauffage
 - ✓ Remplacement des électroménagers les plus énergivores
 - ✓ Remplacement des éclairages en Led et isolation sous plafond des travaux dans les bâtiments

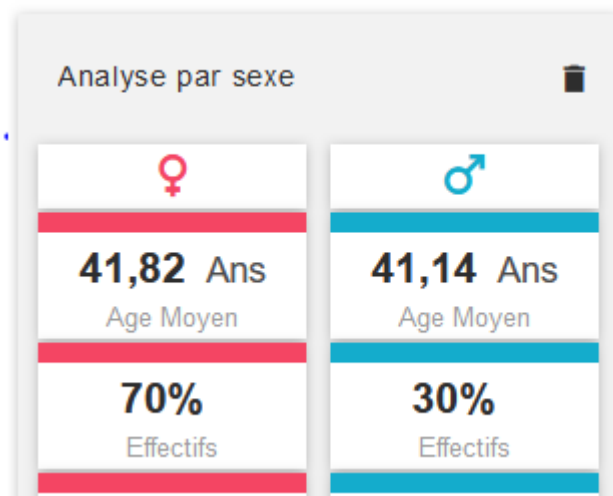
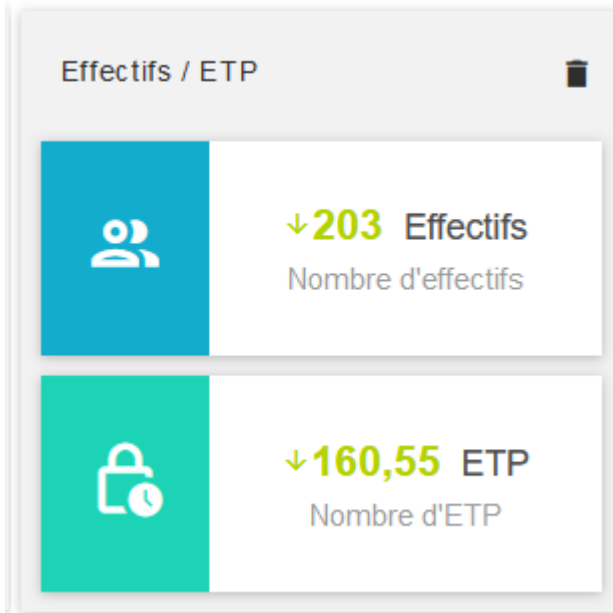
Orientations budgétaires 2024 – Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 012 : Charges de personnel – 7 585 000 €

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses, la maîtrise de leur évolution est un enjeu majeur. Ces charges tiendront compte des incidences liées :

- Aux remplacements d'agents placés en congé longue maladie ou longue durée ou mi-temps thérapeutique
- Aux agents recrutés courant 2023 rémunérés sur l'année complète en 2024
- Au glissement vieillesse technicité (GVT)
- A l'effet sur une année complète de la hausse du point d'indice intervenue en juillet dernier
- A la hausse du point d'indice au 1^{er} janvier 2024 (5 points supplémentaires pour tous les agents)
- A la hausse du SMIC
- A l'augmentation de la cotisation CNRACL (1%)
- A l'augmentation du montant de l'assurance statutaire (+ 42 000 €)

Orientations budgétaires 2024 – Présentation des Ressources Humaines



Catégories

- **Catégorie C** : 75,39%
- **Catégorie B** : 17,68%
- **Catégorie A** : 6,64%
- **Autres** : 0,29%



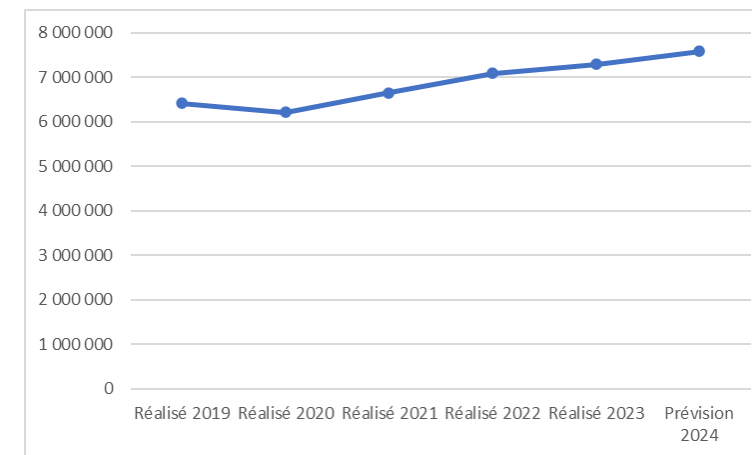
Profils

- **Titulaires** : 65,45%
- **Contractuels de droit public** : 34,26%
- **Autres** : 0,28%

Orientations budgétaires 2024 – Présentation des Ressources Humaines

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévision 2024
En Euros	6 416 359	6 215 977	6 656 992	7 091 576	7 292 247	7 585 000
En %	66,81	67,70	66,84	66,26	65,10	63,03

Détail de la masse salariale 2023	Total
Brut	5 058 360
Action emploi	26 431
Cotisations assurance	175 313
Cotisations CNAS	27 867
Médecine du travail	21 243
Dont Astreintes	14 795
Dont Indemnités fin de contrat	5 439
Dont Congés payés	38 006
Dont Indemnités scolaires	21 926
Dont Indemnités CSG	38 344
Dont Traitement de base	3 774 059
Dont NBI	18 281
Dont Indemnité de résidence	115 978
Dont SFT	70 547
Dont Heures Supplémentaires	27 235
Dont Heures Complémentaires	20 744
Dont Primes et indemnités	896 757
Dont Prestations sociales	9 858
Dont Participation employeur mutuelle	8 138
Dont Remboursement de frais	7 632
Charges Patronales	1 983 033



Le temps de travail :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la collectivité a mis en place les 1607 h.

Tous les congés accordés réduisant le temps de travail ont été supprimés.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante – 468 265

€

L'enveloppe dédiée aux associations sera maintenue en 2024.

La subvention du CCAS sera augmentée de 20 000 €

Orientations budgétaires 2024 – Les grands équilibres financiers

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette

	2019	2 020	2 021	2022	2023	Prévision 2024
Epargne de gestion	1 781 588 €	2 130 150 €	1 587 012 €	1 971 629 €	1 405 415 €	991 250 €

Epargne brute = Différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement hors travaux en régie moins les intérêts de la dette.

L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

	2019	2 020	2 021	2022	2023	Prévision 2024
Epargne brute	1 597 880 €	1 967 796 €	1 452 349 €	1 852 101 €	1 272 892 €	771 250 €

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette.

	2019	2 020	2 021	2022	2023	Prévision 2024
Epargne nette	633 581 €	845 872 €	347 226 €	928 927 €	386 595 €	-198 750 €

Orientations budgétaires 2024 – Section d'investissement

En investissement, l'année 2024 sera marquée par les opérations d'équipement suivantes :

- Le début des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire Joliot Curie.
- La rénovation énergétique de l'hôtel de ville (menuiserie, chauffage, isolation intérieure et extérieure...).
- La réhabilitation du centre technique municipal avec l'objectif d'installer le service urbanisme.
- La poursuite de l'entretien durable des bâtiments communaux (scolaire, équipements sportifs, accueil de loisirs.....). Il s'agit d'assurer la pérennité des bâtiments en améliorant les installations techniques avec cet objectif d'optimiser la performance énergétique.
- L'environnement et la biodiversité : Il s'agit notamment de poursuivre l'entretien des espaces publics, de remettre en état les parcelles communales non bâties, d'entretenir le mobilier extérieur, les jeux, les allées...., d'adapter les végétaux pour limiter la consommation d'eau, de mettre en place les actions préconisées par l'atlas ABC pour la préservation de la faune et de la flore

Orientations budgétaires 2024 – Section d'investissement

Des travaux voirie avec enfouissement des réseaux sont également prévus : Rue des Clozeaux, Etudes pour la rénovation de la route de Leuville

- Rénovation des sanitaires Ecole Langevin
- Passage en LED du tennis couvert et du gymnase
- Rénovation du boulodrome pour la création d'une antenne du CSBM (dispositif politique de la ville)
- Aménagement des allées du cimetière

Le plan de financement des opérations d'investissement :

Les opérations d'investissement sont estimées à 7 723 048 € tenant compte des engagements 2023.

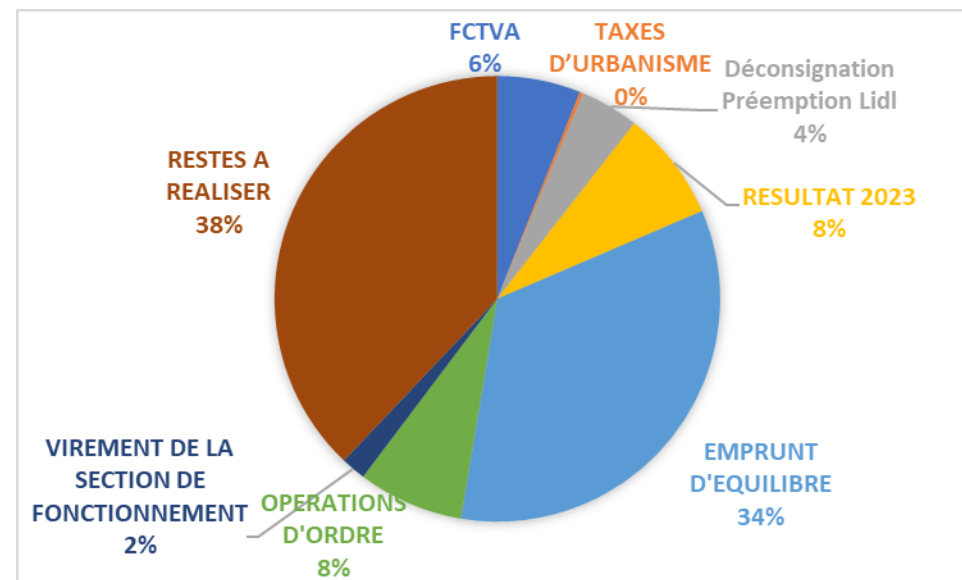
Pour financer ces dépenses d'investissement en garantissant l'équilibre budgétaire, le maintien des taux de la fiscalité locale et la maîtrise de la dette, la ville active plusieurs leviers :

- l'épargne
- les subventions (contrat d'aménagement régional, DETR, contrat d'avenir départemental, fonds verts ...)
- l'emprunt avec l'objectif de conserver une capacité de désendettement correct.

Orientations budgétaires 2024 – Section d'investissement

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT – 9 921 647 €

FCTVA	600 000,00 €
TAXES D'URBANISME	25 000,00 €
Déconsignation Prémption Lidl	420 000,00 €
RESULTAT 2023	793 016,00 €
EMPRUNT D'EQUILIBRE	3 389 860,00 €
OPERATIONS D'ORDRE	760 000,00 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	178 345,00 €
RESTES A REALISER dont 1,5 M€ d'emprunt	3 755 426,00 €
TOTAL	9 921 647,00 €



Taxe d'aménagement/Subventions et emprunt notifiés au 31/12/2023 (RAR)		
Emprunt		1 500 000 €
Taxe d'aménagement	Cogedim	178 392 €
	Gambetta	99 181 €
	Foncière Maréchal	44 740 €
Convention	ZEP/LEGRAIN	144 900 €
Subventions	Contrat régional J.Curie/Mairie	1 000 000 €
	DETR J.Curie	400 000 €
	Fonds verts J.Curie	327 256 €
	Région ABC	2 088 €
	Région Nichoirs	3 000 €
	Région Parc de la Mairie	54 709 €
	FCS Pouvoir d'agir des retraités	1 160 €
	TOTAL	3 755 426 €

Demande de subvention en cours d'instruction		
CAF	Réhabilitation ALSH J.Curie	418 400 €
Etat	DETR 2024 Réhabilitation J.Curie	200 000 €
Département	Contrat Terre d'Avenir - Cour et réfectoire J.Curie, city stade, sanitaires Langevin	830 000 €
Etat	DSIL - Rénovation énergétique de la mairie	125 500 €
Etat	Fonds verts - Rénovation du CTM	379 500 €
	TOTAL	1 953 400 €

Orientations budgétaires 2024 – Section d'investissement

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – 9 921 647 €

En 2024, les principales opérations hors plan pluriannuel d'investissement porteront sur :

En 2024, les principales opérations porteront sur :		
MAIRIE	44 600,00	Achat de mobilier, défibrillateur, ethylo-test
ESPACES PUBLICS	22 000,00	Signalétique et mobilier urbain
ESPACES VERTS	31 800,00	Plantation d'un arbre majestueux Ecole E.Triolet, achat outillage
URBANISME	280 000,00	Acquisition parcelle Langevin, PLU
ENFANCE JEUNESSE	21 690,00	Achat mobilier et matériel ALSH, Oxyjeune
CSBM	41 000,00	Rénovation du boulodrome création d'une antenne du CSBM, achat de matériel
INFORMATIQUE	29 000,00	Remplacement baie de stockage, achat de matériel
OLYMPE DE GOUGES	12 000,00	Mise en place alarme anti intrusion
MAISON DES ASSOCIATIONS	50 000,00	Mise aux normes et aménagement réserve pour installation associations
SOUS TOTAL	532 090,00	

TRAVAUX PPI	4 516 700,00
Reste à réaliser 2023	2 674 258,00
TOTAL TRAVAUX	7 723 048,00
DEFICIT 2023	1 061 504,00
CAPITAL DE LA DETTE	970 000,00
SOUS-TOTAL	9 754 552,00
Opérations d'ordre Régie et subventions	167 095,00
TOTAL GENERAL	9 921 647,00

Orientations budgétaires 2024 – Section d'investissement - PPI

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT			2024	2025	2026	TOTAL	SUBVENTIONS	
OPERATION 1	MAIRIE	Travaux divers, réaménagement bureaux, rénovation énergétique (menuiseries, isolation extérieure, terrasse	907 000 €	22 000 €	22 000 €	951 000 €	REGION	400 000,00 €
OPERATION 2	ENTRETIEN	Matériel divers	15 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €		
OPERATION 3	ESPACES PUBLICS	Enfouissement réseaux, achat matériel et mobilier divers, rénovation éclairage extérieur des bâtiments...	228 000 €	560 000 €	310 000 €	1 098 000 €		
OPERATION 4	ESPACES VERTS/ ENVIRONNEMENT	Renouvellement outillage (passage à l'électrique), adaptation de végétaux	10 000 €	35 000 €	35 000 €	80 000 €	REGION	59 797,00 €
OPERATION 5	URBANISME	Préemption Babin	285 000 €	110 000 €	110 000 €	505 000 €		
OPERATION 6	BATIMENTS COMMUNAUX	Achat mobilier et matériel divers, travaux d'économie d'énergie, mise en conformité électrique, réaménagement du CTM	658 000 €	390 000 €	340 000 €	1 388 000 €	FONDS VERTS	300 000,00 €
OPERATION 8	SCOLAIRE	Travaux de peinture, plomberie, menuiserie, rénovation sanitaires, réaménagement école Louis Babin en 2026...	285 000 €	280 000 €	830 000 €	1 395 000 €		
OPERATION 9	ENFANCE JEUNESSE	Travaux de peinture, menuiserie...	10 000 €	170 000 €	50 000 €	230 000 €		
OPERATION 10	CULTURE	Plaques historiques, divers travaux église	11 500 €	11 500 €	10 000 €	33 000 €		
OPERATION 11	SPORTS	Divers travaux Equipements sportifs extérieurs Divers matériel Passage en led du tennis et gymnase, travaux terrain tennis extérieurs en 2025	55 000 €	125 000 €	75 000 €	255 000 €		
OPERATION 12	CSBM	Travaux divers Raffraichissement	25 000 €	10 000 €	10 000 €	45 000 €	FEDERATION	1 160,00 €
OPERATION 14	INFORMATIQUE	Installation des vidéoprojecteurs dans les écoles, renouvellement des serveurs, licences...	79 700 €	26 700 €	6 700 €	113 100 €		
OPERATION 15	CIMETIERE	Aménagement allées pour créations futures concessions	60 000 €	103 500 €	72 000 €	235 500 €		
OPERATION 17	ESPACE OLYMPES DE GOUGES	Divers travaux intérieurs	10 000 €	20 000 €	20 000 €	50 000 €		
OPERATION 22	CUISINE CENTRALE	Achat mobilier et matériel et travaux pour passage en self service	10 000 €	260 000 €	260 000 €	530 000 €		
OPERATION 33	REAB.ECOLE ET ALSH JULES VALLES	Travaux préparatoires	100 000 €	200 000 €	3 000 000 €	3 300 000 €	REGION/DEPART/ETAT	2 400 000,00 €
OPERATION 35	AD'AP	Divers travaux de mise en conformité AD'AP		20 000 €	20 000 €	40 000 €		
OPERATION 36	REHAB GS/ALSH JOLIOT CURIE	Réhabilitation groupe scolaire	1 767 500 €	1 560 000 €	350 000 €	3 677 500 €	DETR/REGION/FONDS VERTS/CAF/DEPART	2 275 656,00 €
			4 516 700 €	3 918 700 €	5 535 700 €	13 971 100 €		5 075 656,00 €

Orientations budgétaires 2024 – Section d'investissement

Total investissement par opération

OPERATIONS	RAR au 31/12/2023	PPI 2024	Hors PPI	TOTAL CREDITS PAR OPERATION
OPERATION 1 MAIRIE	236 343,24	907 000,00	44 600,00	1 187 943,24
OPERATION 2 ENTRETIEN	8 520,12	15 000,00		23 520,12
OPERATION 3 ESPACES PUBLICS	79 717,76	228 000,00	22 000,00	329 717,76
OPERATION 4 ESPACES VERTS	1 803,63	10 000,00	31 800,00	43 603,63
OPERATION 5 URBANISME	353 101,35	285 000,00	280 000,00	918 101,35
OPERATION 6 BATIMENTS	127 653,64	658 000,00		785 653,64
OPERATION 8 SCOLAIRE	19 865,58	285 000,00		304 865,58
OPERATION 9 ENFANCE JEUNESSE	398,46	10 000,00	21 690,00	32 088,46
OPERATION 10 CULTURE	2 227,20	11 500,00		13 727,20
OPERATION 11 SPORTS	47 029,50	55 000,00		102 029,50
OPERATION 12 CSBM		25 000,00	41 000,00	66 000,00
OPERATION 14 INFORMATIQUE	2 114,74	79 700,00	29 000,00	110 814,74
OPERATION 15 CIMETIERE	6 803,18	60 000,00		66 803,18
OPERATION 17 ODG	909,30	10 000,00	12 000,00	22 909,30
OPERATION 22 CUISINE CENTRALE	9 372,00	10 000,00		19 372,00
OPERATION 26 MAISON DES ASSOCIATIONS			50 000,00	50 000,00
OPERATION 33 REHABILITATION J. VALLES		100 000,00		100 000,00
OPERATION 35 AD'AP				0,00
OPERATION 36 REHABILITATION J.CURIE	1 778 398,75	1 767 500,00		3 545 898,75
TOTAL	2 674 258,45	4 516 700,00	532 090,00	7 723 048,45

Orientations budgétaires 2024 – Plan de financement Prévisionnel

Travaux de réhabilitation et d'extension Ecole Joliot Curie

DEPENSES			RECETTES		
	TTC	HT		Attribué	
Maîtrise d'œuvre	368 677,20	307 231,00	Etat (DETR)	400 000,00	
Travaux	4 182 175,00	3 485 146,00	Etat (fonds verts)	327 256,00	
Mobilier	150 000,00	125 000,00	Conseil Régional	600 000,00	
Cour d'école	500 000,00	416 666,67	CAF	418 400,00	
			Non notifiée	418 400,00	
			Département (Aménagement cour)	330 000,00	
			Etat (DETR)	200 000,00	
	5 200 852,20	4 334 043,67	Non notifiée	200 000,00	
			Total	2 275 656,00	53%
			FCTVA	700 000,00	
				2 975 656,00	57%
			PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE	2 225 196,20 TTC	43%
				1 358 387,67 HT	31%

Orientations budgétaires 2024 – Autorisations de programme – Crédits de paiement (AP/CP)

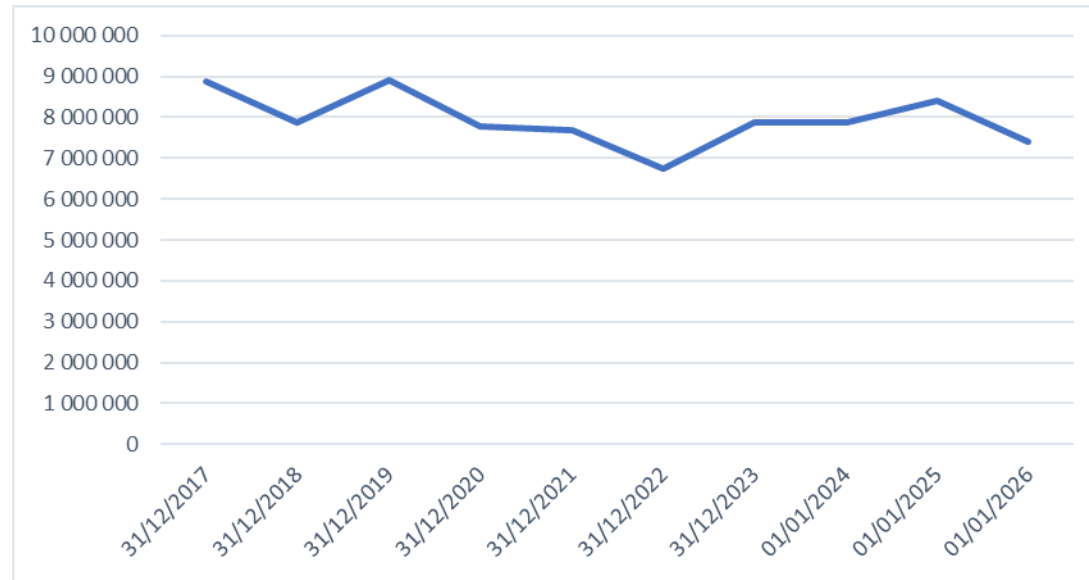
Opération	Libellé	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
01/2022	Mairie - Divers travaux	1 890 017,77 €	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
			360 000,00 €	460 000,00 €	1 187 944,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
			281 606,43 €	376 467,34 €			
02/2022	Réhabilitation Groupe scolaire Joliot Curie	5 816 332,26 €	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
			483 000,00 €	2 300 000,00 €	3 545 899,00 €	1 560 000,00 €	
			306 919,36 €	403 513,90 €			

AP = Réalisé 2022 + 2023 + Prévision 2024/2025/2026

Orientations budgétaires 2024 – Analyse de la dette

ENCOURS DE LA DETTE DE 2017 À 2026

31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026
8 871 838	7 871 341	8 907 042	7 785 119	7 679 996	6 756 822	7 870 525	7 870 525	8 408 543	7 413 984



Orientations budgétaires 2024 – Analyse de la dette

ANNUITÉS DE LA DETTE

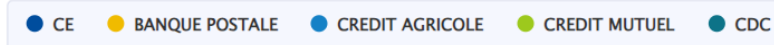
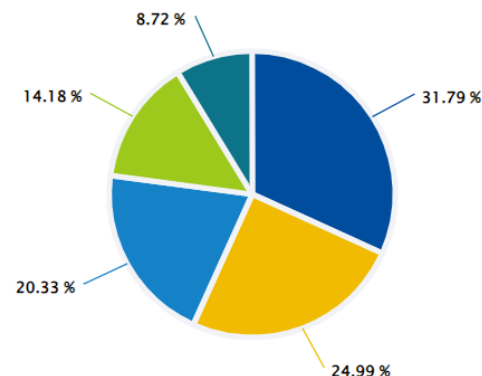
	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	7 870 524,86 €	961 982,32 €	216 828,07 €	1 178 810,39 €	8 408 542,54 €
2025	8 408 542,54 €	994 558,39 €	203 694,02 €	1 198 252,41 €	7 413 984,15 €
2026	7 413 984,15 €	875 847,69 €	175 102,58 €	1 050 950,27 €	6 538 136,46 €

ANNUITÉS DE LA DETTE TENANT COMPTE D'UN EMPRUNT DE 1,5 M€

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	7 870 524,86 €	1 011 982,32 €	247 093,92 €	1 259 076,24 €	9 858 542,54 €
2025	9 858 542,54 €	1 094 558,39 €	261 458,14 €	1 356 016,53 €	8 763 984,15 €
2026	8 763 984,15 €	975 847,69 €	228 479,02 €	1 204 326,71 €	7 788 136,46 €

DETTE PAR PRETEUR

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
 CAISSE D'EPARGNE	2 501 818,16 €	31,79 %
 BANQUE POSTALE	1 966 666,67 €	24,99 %
 CREDIT AGRICOLE	1 599 721,54 €	20,33 %
 CREDIT MUTUEL	1 115 672,21 €	14,18 %
 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	686 646,28 €	8,72 %
Ensemble des prêteurs	7 870 524,86 €	100,00 %

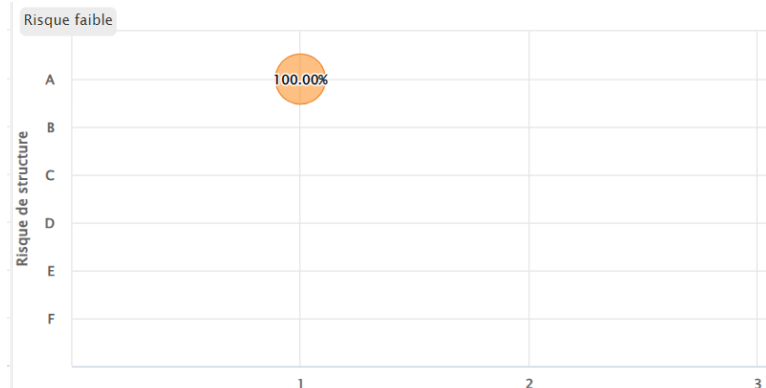
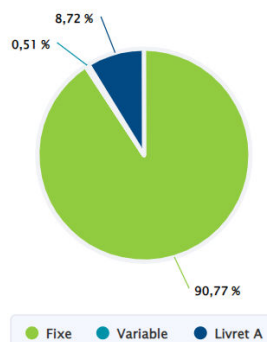


Orientations budgétaires 2024 – Analyse de la dette

DETTE PAR TYPE DE RISQUE AU 1^{ER} JANVIER 2024

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	7 143 878,58 €	90,77 %
Variable	40 000,00 €	0,51 %
Livret A	686 646,28 €	8,72 %
Ensemble des risques	7 870 524,86 €	100,00 %

Pour Saint-Germain-lès-Arpajon, la dette de la collectivité est sécurisée.



SYNTHESE DE LA DETTE au 1^{ER} JANVIER 2024

Capital restant dû (CRD)

7 870 525 €

Taux moyen (ExEx, Annuel)

2,27 %

Durée de vie résiduelle

11 ans et 4 mois

Durée de vie moyenne

5 ans et 9 mois

Nombre de lignes

10

Orientations budgétaires 2024 – Analyse de la dette

RATIO DE DÉSENDETTEMENT

Le ratio d'endettement représente le ratio d'analyse qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette.

Il permet de déterminer le nombre d'années nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio de désendettement (en années)	5,56	3,93	5,23	6,59	6,00	10,20

	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	Vos données	Moyenne de la strate	Vos données	Moyenne de la strate	Vos données	Moyenne de la strate	Vos données	Moyenne de la strate	Vos données	Moyenne de la strate	Vos données	Moyenne de la strate
Annuité en euros / habitant	106,88	107,83	119,15	105,41	113,19	105,66	95,20		92,12		108,65	
Encours de dette / Recettes de fonctionnement (en %)	82,12	63,52	72,48	64,40	69,75	60,10	58,24		66,69		66,32	
Encours de dette en euros / habitant	829,26	827,62	722,25	824,61	701,18	815,72	616,89		711,62		718,57	
Ratio de désendettement (en années)	5,56	4,23	3,93	4,25	5,23	4,00	6,59		6,00		10,20	

Orientations budgétaires 2024 – Les ratios financiers

	Métropole - de 10 000 à 19 999	VILLE DE SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 154	1 033
Produit des impositions directes / population	613	578
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 351	1 105
Dépenses d'équipement brut / population	331	450
Encours de la dette / population	816	790
Dotation globale de fonctionnement / population	172	115
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59,71%	68,36%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	91,99%	100,98%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	24,49%	40,75%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	60,42%	71,48%

2024

LA SITUATION DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION



21 Communes

Population totale :
204 000 habitants

Fiche d'information FPIC 2023

Noms communes	Population DGF	Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2021	Rang DSU 2022	Rang DSR 2022	Montant dérogatoire minimal du reversement à la majorité des 2/3 (limite +30%)
ARPAJON	11 348	1 190,93	1 080,55	16 865,21		530	33 075	-82 979
AVRAINVILLE	1 031	1 722,27	1 732,73	22 088,20	15 303		33 075	0
BRETIGNY SUR ORGE	27 508	1 329,96	1 261,13	15 785,91		496	33 075	-224 627
BREUILLET	8 931	1 027,90	915,35	17 649,00		640	17 816	-56 365
BRUYERES LE CHATEL	3 655	1 042,27	991,25	19 618,90			27 026	-23 390
CHEPTAINVILLE	2 266	974,21	928,72	17 983,11			25 858	-13 554
EGLY	6 631	990,02	888,91	14 546,47		199	16 061	-40 308
FLEURY MEROGIS	13 811	1 150,99	1 030,84	7 393,80		24	33 075	0
GUIBEVILLE	877	1 124,51	1 121,56	19 733,38			32 160	-6 055
LEUVILLE SUR ORGE	4 404	1 034,58	978,92	20 176,07			26 553	-27 976
LONGPONT SUR ORGE	6 485	1 249,57	1 224,29	21 010,37		899	29 219	-49 755
MAROLLES EN HUREPOIX	5 687	1 178,47	1 148,08	18 924,03		1 020	27 733	-41 149
MORSANG SUR ORGE	20 435	1 131,41	967,94	18 115,00		564	33 075	-141 957
LA NORVILLE	4 389	1 112,54	1 053,69	20 286,41			28 309	-29 981
OLLAINVILLE	4 873	1 223,47	1 199,40	18 054,90			29 203	-36 607
PLESSIS PATE	4 190	1 593,79	1 593,79	18 445,56			32 128	-41 002
SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	36 318	1 259,98	1 157,80	16 739,25		566	33 075	-280 964
SAINTE GERMAIN LES ARPAJON	11 204	1 132,65	1 047,01	14 934,72		548	33 075	-77 917
SAINTE MICHELE SUR ORGE	21 637	1 173,98	1 039,15	15 578,50		326	33 075	-155 962
VILLEMORIS SUR ORGE	7 141	1 171,05	1 122,57	22 314,78		1 028	29 025	-51 345
VILLIERS SUR ORGE	4 642	1 113,51	1 052,63	19 421,24			27 568	-31 732
TOTAL	207 463				15 303			

La situation de Cœur d'Essonne Agglomération

LES FAITS MARQUANTS DE 2023

- ✓ Lancement du Plan Climat-Air-Energie (PCAET)
- ✓ Création du syndicat mixte Eau du Sud Francilien (en partenariat avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, Val d'Yerres Val de Seine et Grand Paris Sud)
- ✓ Adoption du Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2024-2029
- ✓ Mise en œuvre de trois itinéraires du Plan Vélo : Marolles-en-Hurepoix (du collège Saint-Exupéry à la gare RER), Saint-Michel-sur-Orge (de la gare RER au Techniparc) et Morsang-sur-Orge (desserte station T12)
- ✓ 2nde phase de l'opération de plantation d'une forêt urbaine sur la Coulée douce à Villiers-sur-Orge
- ✓ Réhabilitation de la forêt du Bois des Roches à Saint-Michel-sur-Orge
- ✓ Installation de la passerelle de la gare RER à Sainte-Geneviève-des Bois (co financement avec maîtrise d'ouvrage SNCF)
- ✓ Organisation du 1^{er} salon de la Petite Enfance
- ✓ Lancement du service commun intercommunal des systèmes d'information
- ✓ Lauréat de l'appel à projet régional ITI 2021-2027 (Investissements territoriaux intégrés)

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE 2024

- ✓ Maîtriser le niveau d'endettement de la collectivité en limitant le recours à l'emprunt
- ✓ Poursuivre la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes afin de pérenniser l'autofinancement ainsi que les actions de sobriété énergétique qui sont également indispensables pour répondre au défi environnemental.
- ✓ Poursuivre la prise en compte des contraintes budgétaires déjà exposées : provisionnement des contentieux, notamment du complément de prix, évolutions réglementaires liées à la masse salariale.
- ✓ Poursuivre la réalisation de la programmation pluriannuelle d'investissement avec notamment, la poursuite des projets pôles gares et du plan vélo ainsi que des équipements à vocation culturelle, (médiathèque de Longpont-sur-Orge, maison du numérique à Fleury-Mérogis), mais aussi des équipements petite enfance (Breuillet et Egly).
- ✓ Poursuite des autres actions inscrites dans le cadre du PCAET, notamment les projets relatifs aux espaces naturels et plan 100000 arbres, réhabilitation du patrimoine communautaire (théâtre Brétigny et annexe du bâtiment Saint-Exupéry dans le cadre du partenariat avec le CHSF), poursuite du plan LED, accompagnement des projets de réhabilitation thermiques des communes de – 10 000 habitants...
- ✓ Préparation de la mise en œuvre de la collecte des biodéchets
- ✓ Poursuite de l'accompagnement des grands projets de développement, BA217, Teratec

La situation de Cœur d'Essonne Agglomération

LES ÉLÉMENTS EN LIEN AVEC NOTRE COMMUNE

- L'attribution de compensation (AC) reconduction du montant 2023 – 589 875 €
- La dotation de solidarité communautaire actée dans le pacte fiscal et financier 214 157 €
- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales- Décision de la CDEA de prendre en charge la totalité du fonds soit 77 917 €
- La programmation de travaux Rue des Closeaux avec travaux d'enfouissement des réseaux pris en charge par la commune (rappel, pour les travaux voirie, la commune dispose d'un budget annuel de 424 000 €)

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après qu'il en aura débattu, de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2024.